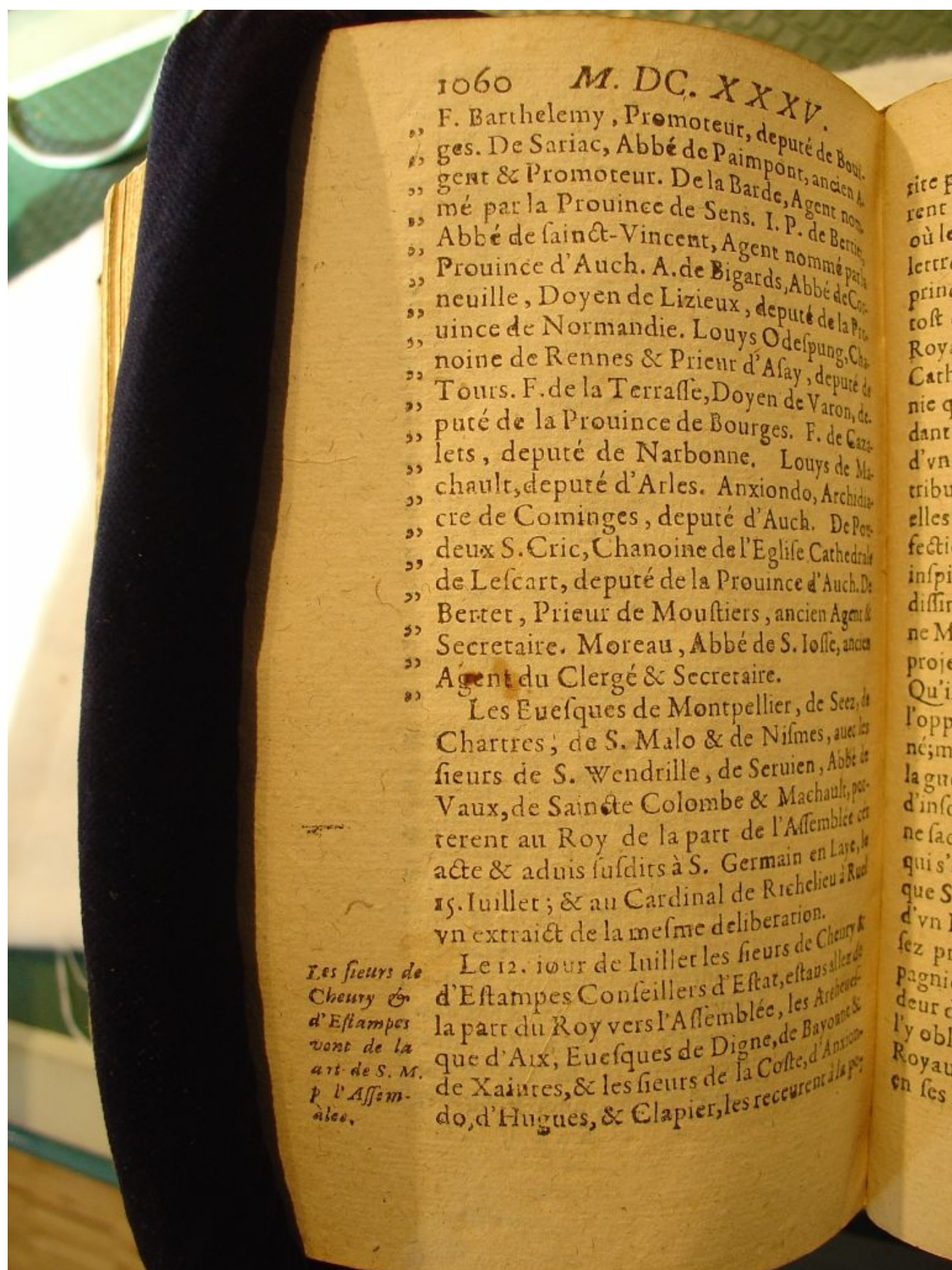
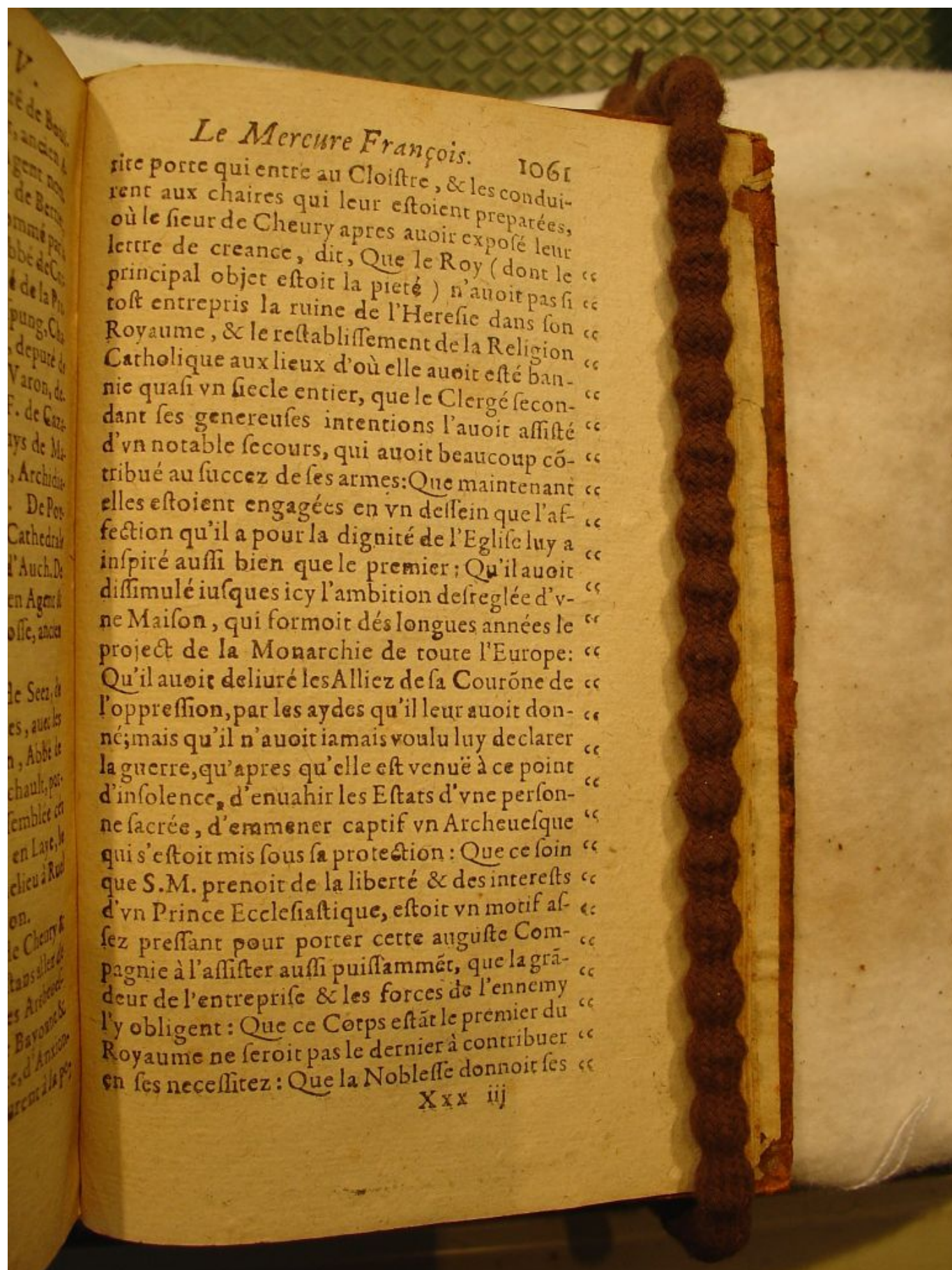


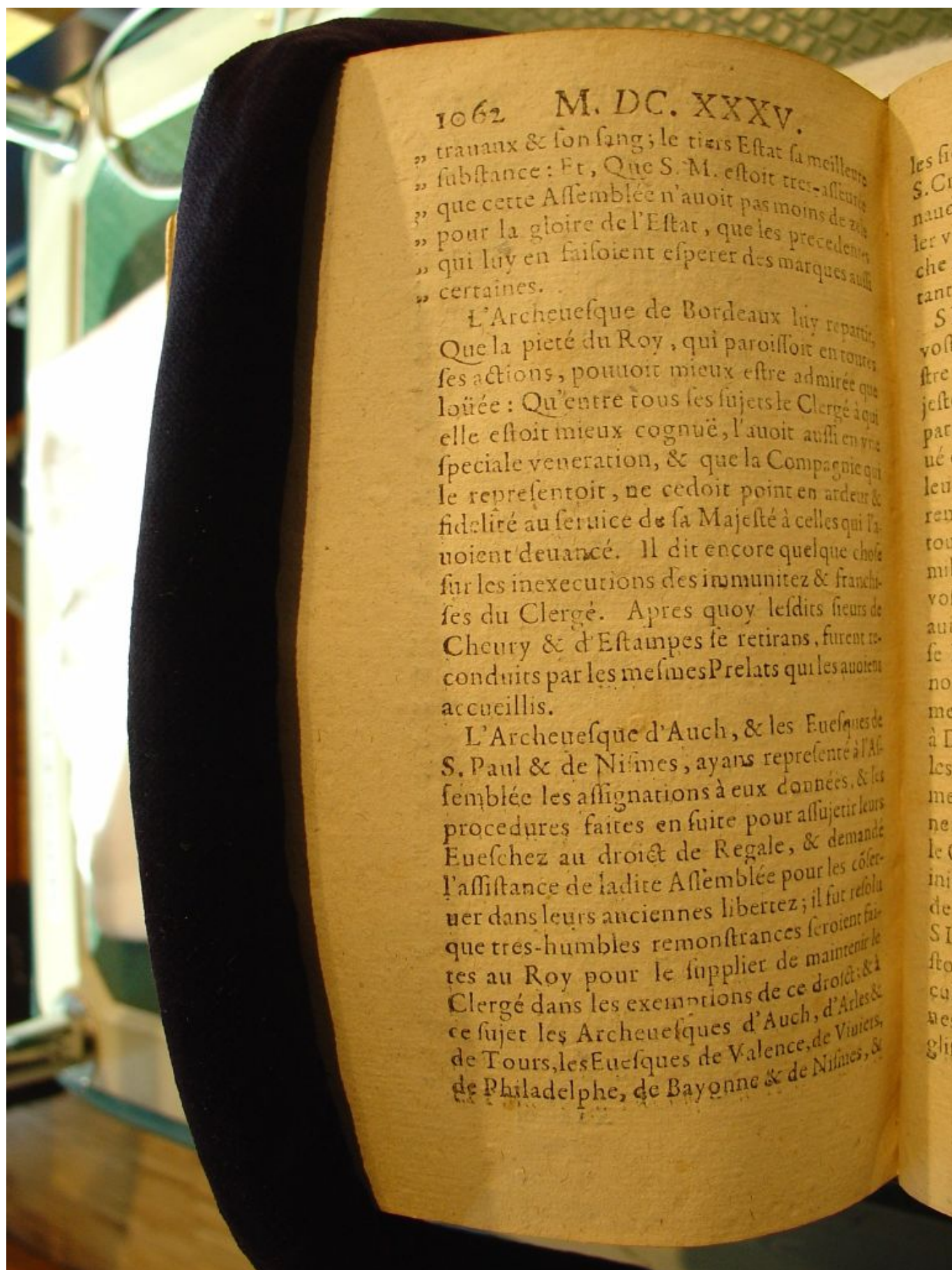
1635_1060.jpg



1635_1061.jpg



1635_1062.jpg



1635_1063.jpg

Le Mercure François.

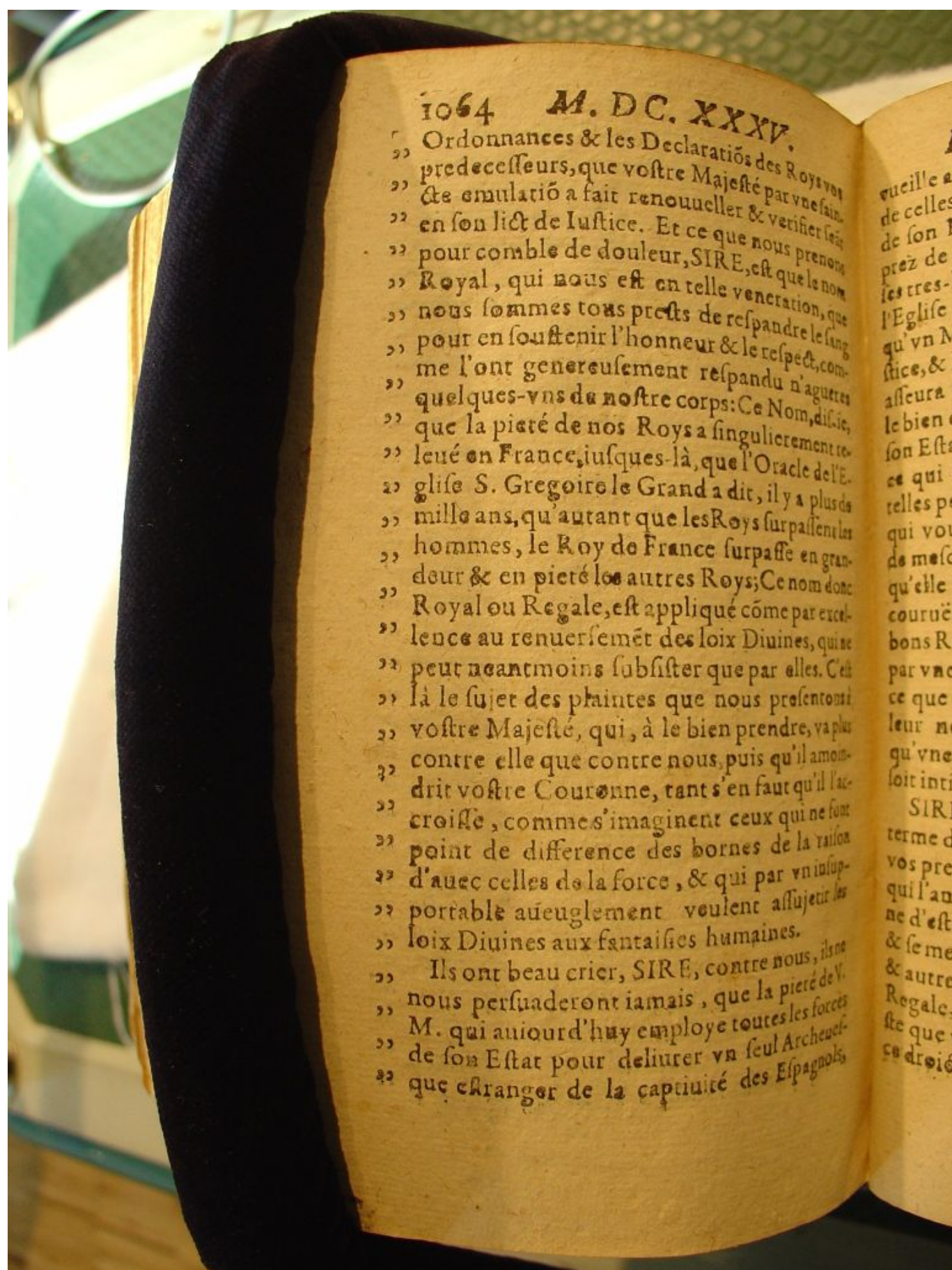
1063

les sieurs Archidiacre de S. Malo, Marchier, de
S. Cric, de la Tour, Courtois, Teuennin, & Ar-
naud Preuo't de Gap, furent nommez pour al-
ler vers sa Majesté, comme ils firent le Diman-
che 22. Juillet, où l'Archeuesque d'Arles por-
tant la parole dit,

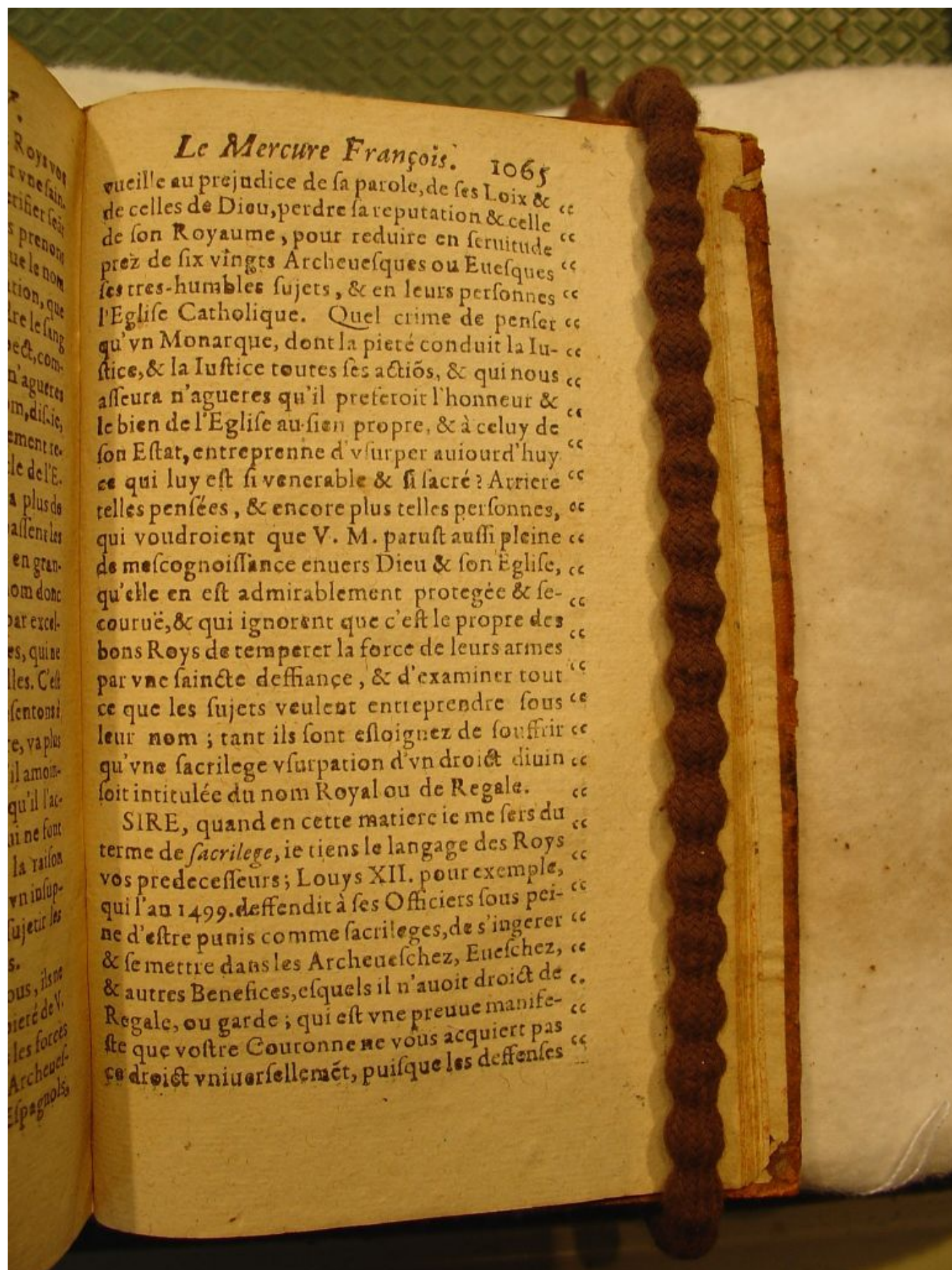
SIR È, l'Assemblée generale du Clergé de
vostre Royaume, conuoquée à Paris par vo-
stre permission, nous enuoye vers vostre Ma-
jesté pour la saluer tres-humblement de sa
part, & luy dire qu'à peine auions nous ache-
ué de rendre graces à Dieu pour les merveil-
leux succez de vos armes; à peine auions-nous
renouuellé les prieres de quarante heures en
toute la France, pour attirer du Ciel mille &
mille benedictions sur la sacrée personne de
vostre Majesté, & sur tous les Estats; à peine
auions-nous veu porter & placer dans l'Egli-
se Metropolitaine Nostre Dame vn grand
nombre de despouilles de vos ennemis, com-
me autant d'offrandes que vostre Majesté fait
à Dieu en recognoissance de vos victoires, où
les Elements debatent la gloire avec les hom-
mes; que nous nous sommes veus environ-
nez de p'aintes bien sensibles, que fait tout
le Clergé de vostre Royaume, d'vne notable
iniustice qu'il souffre, sous pretexte du droit
de Regale. Nous dissimulerions volontiers,
SIR È, cette violence en cette saison, n'e-
stoit qu'elle est appuyée, non plus des parti-
culiers, mais bien des Compagnies souuerai-
nes; & qu'elle n'est pas contre les loix de l'E-
glise seulement, mais encore contre les

Xxx iij

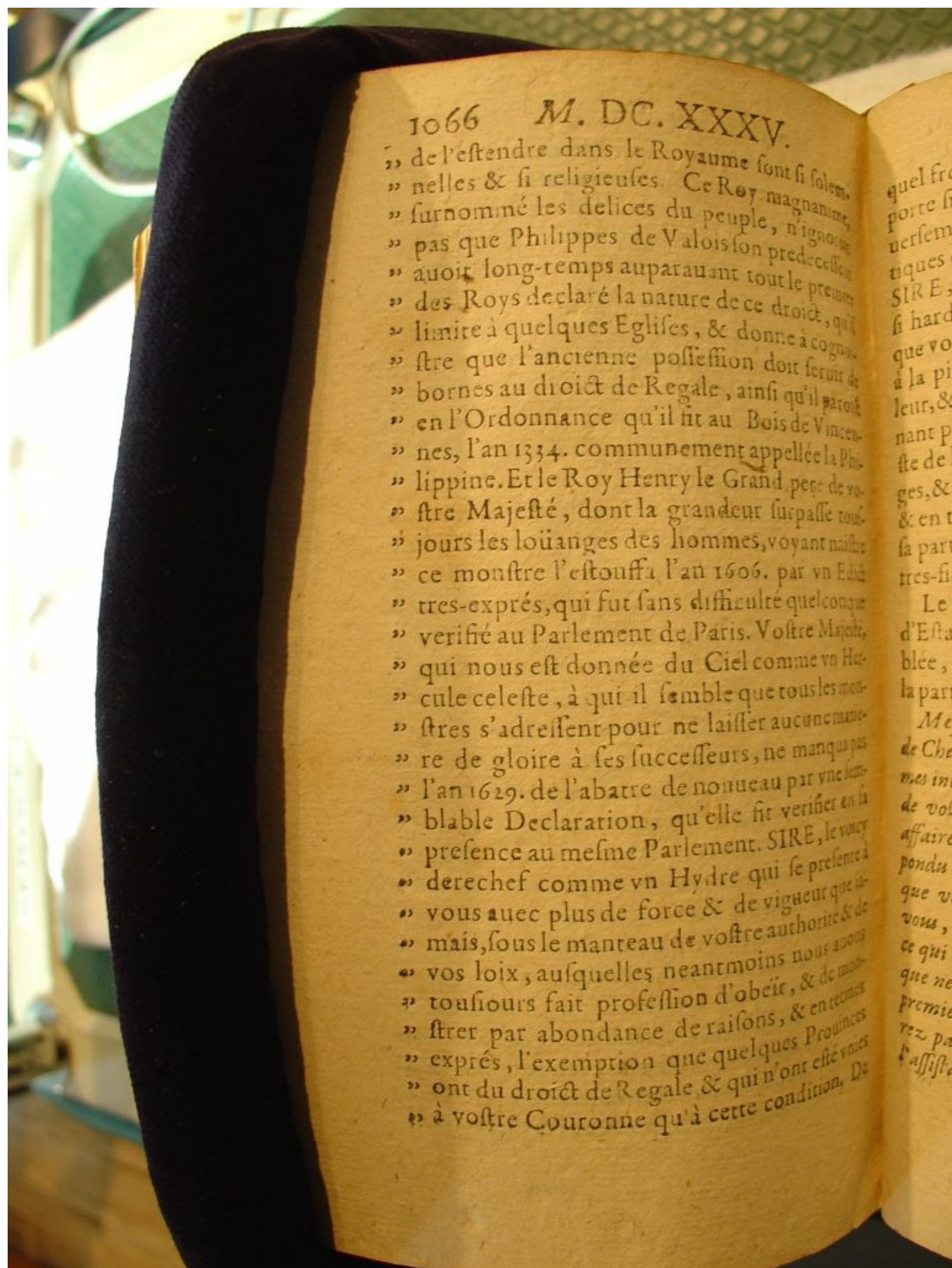
1635_1064.jpg



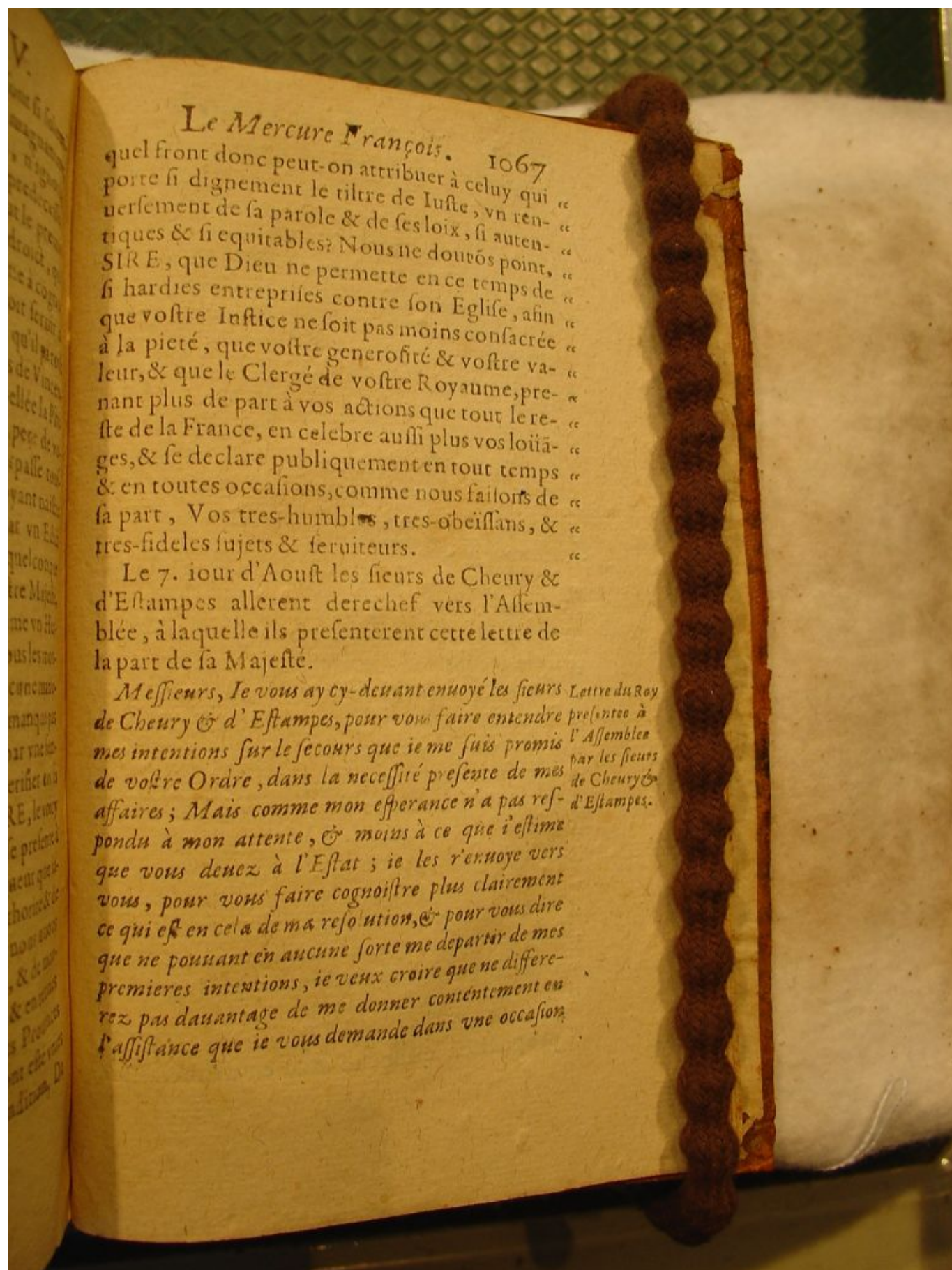
1635_1065.jpg



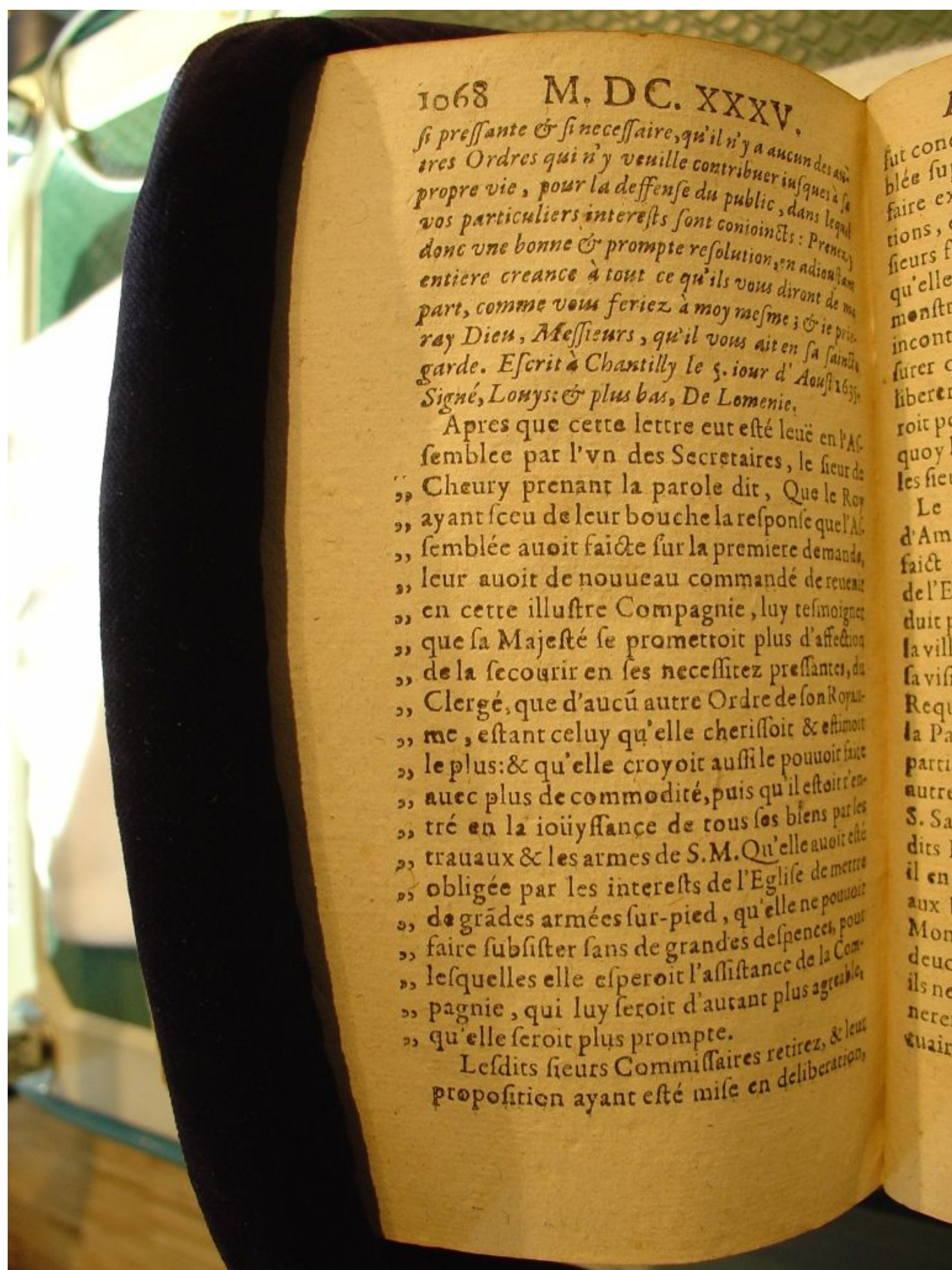
1635_1066.jpg



1635_1067.jpg



1635_1068.jpg



1068 M. DC. XXXV.

si pressante & si necessaire, qu'il n'y a aucun des au-
tres Ordres qui n'y venille contribuer iniques à sa
propre vie, pour la deffense du public, dans lequel
vos particuliers interets sont conioincts: Prenez
donc une bonne & prompte resolution, en adioustant
entiere creance à tout ce qu'ils vous diront de ma
part, comme vous feriez à moy mesme; & ie prie
ray Dieu, Messieurs, qu'il vous ait en sa sainte
garde. Escrit à Chantilly le 5. iour d'Aoust 1635.
Signé, Lonys: & plus bas, De Lomenie.

Apres que cette lettre eut esté leuë en l'As-
semblée par l'un des Secretaires, le sieur de
Cheury prenant la parole dit, Que le Roy
ayant sceu de leur bouche la responce que l'As-
semblée auoit faite sur la premiere demande,
leur auoit de nouueau commandé de reuenir
en cette illustre Compagnie, luy tesmoigner
que sa Majesté se promettoit plus d'affection
de la secourir en ses necessitez pressantes, du
Clergé, que d'aucun autre Ordre de son Royau-
me, estant celuy qu'elle cherissoit & estimoit
le plus: & qu'elle croyoit aussi le pouuoir faire
avec plus de commodité, puis qu'il estoit en-
tre en la iouissance de tous ses biens par les
travaux & les armes de S. M. Qu'elle auoit esté
obligée par les interets de l'Eglise de mettre
de grâdes armées sur-pied, qu'elle ne pouuoit
faire subsister sans de grandes despences, pour
lesquelles elle esperoit l'assistance de la Com-
pagnie, qui luy seroit d'autant plus agreable,
qu'elle seroit plus prompte.

Lesdits sieurs Commissaires retirez, & leur
proposition ayant esté mise en deliberation,

1635_1069.jpg

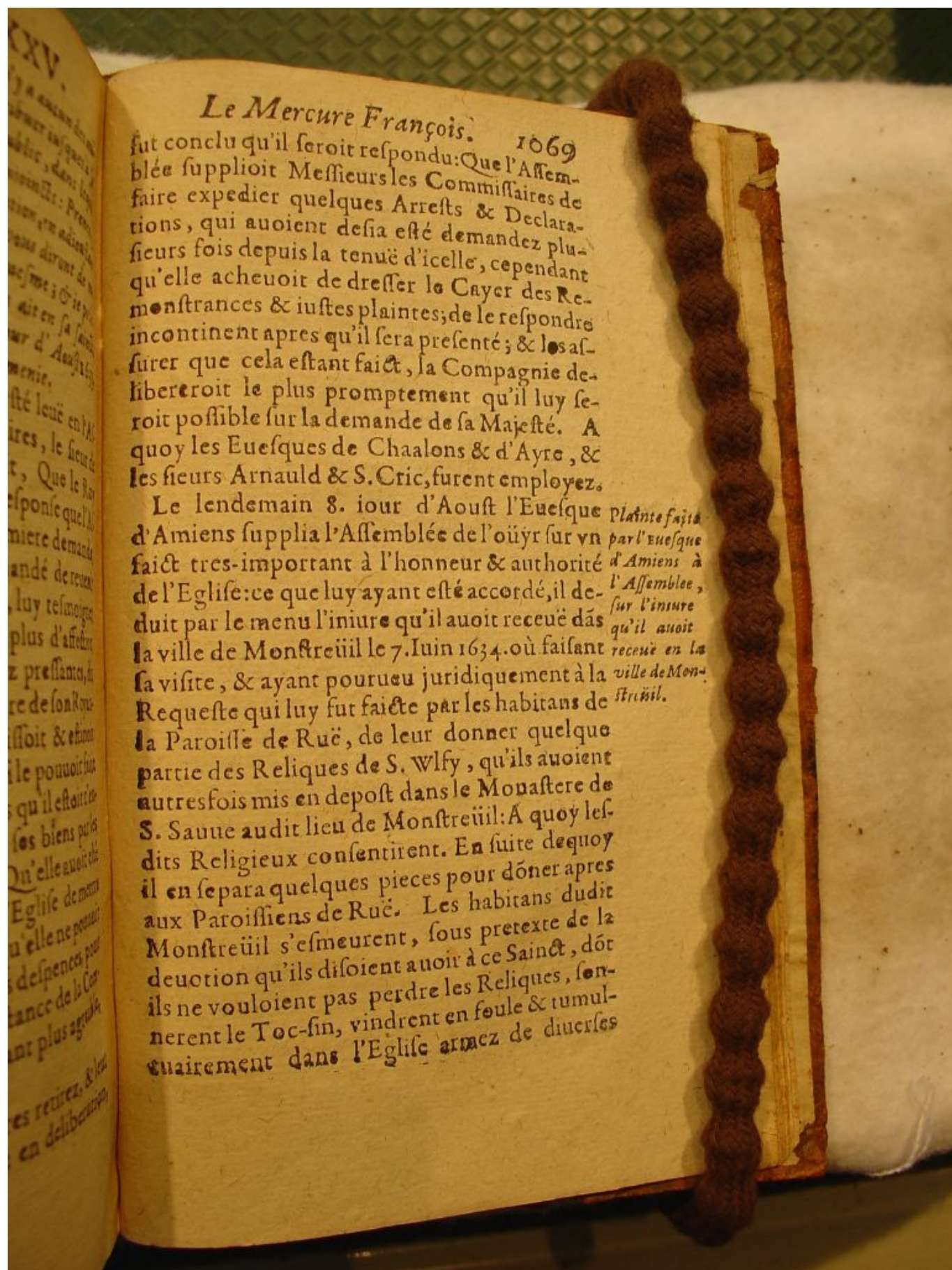


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan